

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 décembre 2013

N° 43

Date de la convocation :
25/11/2013

Nombre de Conseillers :
13

Présents :
11

Votants :
13

Le **4 décembre deux mil treize** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, ANGOULVENT, CABANILLAS, BENOIT,
QUINET

Messieurs : MURET, COCHIN, SECQ, MAZUBERT, CHABRILLAT

Etaient absents excusés :

M. LECOQ a donné pouvoir à M. CHABRILLAT

M. MASSY a donné pouvoir à Mme CABANILLAS.

Mme Piot été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2013.

1) DISSOLUTION DU SIVOM D 'ARNOUVILLE LES MANTES

Objet : Répartition de l'actif du budget M49 du SIVOM d'Arnouville les Mantes

Depuis l'intégration des communes du SIVOM d'Arnouville les Mantes à la CAMY, la compétence assainissement a été transférée à la CAMY.

Le Comité Syndical de cette structure, considérant que son activité assainissement n'avait pas lieu d'être maintenue, s'est prononcé en faveur de sa dissolution au 31 décembre 2013.

Dans ce contexte, il est proposé au comité syndical la répartition suivante :

Répartition du résultat au nombre d'habitants		
	habitants	montants
Boinville	298	20 865,78
Jumeauville	559	39 140,84
Goussonville	569	39 841,04
	1 426	99 847,66

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE, de la redistribution de l'excédent, de la répartition de l'actif selon le tableau joint,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette dissolution.

2) DISSOLUTION DU SILYA – PRINCIPES DIRECTEURS

Monsieur le Maire donne lecture des principes directeurs pour la dissolution du SILYA au 31 décembre 2013:

- Saisine de Monsieur le Représentant de l'Etat afin qu'il prenne un arrêté de dissolution du SILYA après délibérations concordantes des communes membres du syndicat, ainsi qu'un arrêté portant maintien de la personnalité juridique du syndicat en 2014 pour les besoins de sa liquidation (votes des comptes administratif et de gestion 2013 et fixation du détail comptable de la répartition de l'actif et du passif).
- Les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du syndicat selon le tableau de répartition ci-après. Le détail comptable de la répartition fera l'objet d'une deuxième délibération du SILYA et des Communes membres.

	Montant cumulé des participations communales	Pourcentage de répartition par commune arrondi au centième près
ANDELU	70 914,55 €	0,95%
AUBERGENVILLE	2 426 182,61 €	32,40%
AULNAY-SUR-MAULDRE	232 227,19 €	3,10%
BAZEMONT	289 739,16 €	3,87%
BOINVILLE-EN-MANTOIS	21 413,74 €	0,29%
CRESPIÈRES	4 784,16 €	0,06%
ÉPÔNE	1 393 613,66 €	18,61%
FLINS-SUR-SEINE	383 061,67 €	5,12%
GOUSSONVILLE	41 359,95 €	0,55%
HERBEVILLE	32 618,89 €	0,44%
JUMEAUVILLE	110 964,04 €	1,48%
LA FALAISE	111 982,67 €	1,50%
LES ALLUETS-LE-ROI	126 091,01 €	1,68%
MAREIL-SUR-MAULDRE	329 008,82 €	4,39%
MAULE	1 032 687,80 €	13,79%
MÉZIÈRES-SUR-SEINE	661 095,99 €	8,83%
MONTAINVILLE	63 893,16 €	0,85%

NÉZEL	157 345,19 €	2,10%
	7 488 984,24 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
PREND ACTE, de la dissolution du SILYA au 31 décembre 2013 et de la répartition de l'actif selon le tableau joint,
AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette dissolution.

3) CHARTRE APPVA - La charte paysagère participative de la Plaine de Versailles

Monsieur le Maire et Monsieur COCHIN donnent les grandes lignes de la charte paysagère

- Il est préconisé que la vocation agricole des espaces agraires actuels soit maintenue au maximum
- Il est proposé que soit mieux qualifié le paysage des franges entre les espaces agraires et les aires urbaines
- Intégrer la dimension environnementale et promouvoir l'amélioration de la qualité du Vivant dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de la biodiversité, etc
- Prévoir que les actions de communication aident à mieux faire connaître et comprendre l'agriculture auprès des citoyens

Aussi, vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour et une abstention,
ADOpte la charte paysagère participative telle que proposée par l'APPVA.

4) REFECTION DU LAVOIR – FOND DE CONCOURS DE LA CAMY

Une convention doit être signée entre la commune de Jumeauville et la CAMY, afin de cofinancer la réalisation de la réfection du lavoir, et d'obtenir un fond de concours à hauteur de 25 000,00 euros.

Monsieur Chabrilat donne lecture de la remarque de monsieur Lecoq qui "rappelle que le lavoir a été fermé pour des raisons de sécurité et pour stopper le commerce de substances prohibées. Par ailleurs, le projet qui nous a été présenté prévoit la réfection d'un mur privé par des fonds publics."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour et un contre,
ACCEPTE de signer la convention avec la CAMY,
AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette convention.

5) REFECTION DU LAVOIR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Un dossier de demande de subvention départementale pour la restauration du lavoir de Jumeauville sollicite une aide du Conseil Général à hauteur de 60 % du coût HT des travaux qui s'élèveraient selon estimation à 126 204,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour et un contre,
APPROUVE le projet de restauration du lavoir,
AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – REPORT RENTREE 2015

Monsieur le Maire donne synthèse d'une réunion organisée le 21 octobre 2013 à LA FALAISE par Madame le conseiller général,

Suite à cette réunion il est décidé de mettre au vote du conseil municipal les motions suivantes :

- L'insuffisance du personnel qualifié pour l'encadrement et l'occupation des enfants ;
- Les difficultés de recrutement et de formation de ce personnel ;
- L'absence de locaux pouvant accueillir les enfants ;
- L'impossibilité de garder les enfants le mercredi après-midi par manque de place dans les centres de loisirs ;
- L'insuffisance des moyens de transport permettant l'acheminement des enfants vers ces structures d'accueil;
- Les surcoûts non budgétisés des mesures nécessitées par la réforme et leur mise en œuvre en fin de mandat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour et une abstention ,
ACCEPTE de s'associer aux communes du canton pour demander le report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2015.

Il serait souhaitable de voir avec Guerville pour signer une convention pour préserver des places pour la garderie le mercredi.

7) CLASSE DE DECOUVERTE / ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Le directeur de l'école propose une classe de découverte concernant les classes de Cours Elémentaires et de Cours moyens, soit 43 enfants pour une classe patrimoine en Vendée.

Le tarif annoncé par élève est de 370 € pour un séjour de 5 jours. La prise en charge de la commune serait de 40%, la différence, soit 60% resterait à la charge des parents d'élèves.

Le coût global pour la commune serait donc de 6 364 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,
ACCEPTE le projet de classe de découverte,
DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2014.

8) LEGS DE MADAME ALICE TURPIN

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil Municipal que Maître Simon, notaire à Epône, a informé la commune de Jumeauville du legs de Madame TURPIN, décédée le 27 mai 2013, à son profit dans lequel si cette dernière l'accepte serait propriétaire de l'ensemble de la succession.

Maître Simon nous a fait parvenir la copie du testament de la défunte et l'inventaire des biens.

La succession se compose des éléments suivants :

EN ACTIF :

- Une maison d'habitation sis au 120 grande rue, sur un terrain de 3483 m², section cadastrale C 11,
- Une parcelle de terre sis au lieudit Les Bricons, sur un terrain de 799 m², section cadastrale ZC 66,
- Le solde d'un compte au Crédit Agricole,
- Le solde d'un compte à la Caisse d'Epargne,

EN PASSIF :

- Les frais funéraires,
- Les frais avancés par le Département pour la maison de retraite,
- La récupération par la CNAV pour l'allocation de personne âgée.

Ces sommes seront remboursées auprès du Département et de la CNAV à la vente de l'ensemble des biens cités en actif.

Vu l'article 15 de la loi de Finances pour 1992,
Vu les articles 900-2 à 900-8 du code civil,
Vu le décret n° 2002-449 du 02 avril 2002,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1, R2242-1 à R2242-6,

La commission d'urbanisme consultée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCEPTE le legs de Madame Turpin,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce legs.

En remerciement à madame Turpin le conseil précise que cet héritage sera utilisé par la commune pour une action pour la collectivité.

9) NUMEROTATION RUE DES ROSIERS

Sortie de monsieur Muret.

Suite à un courrier reçu de Monsieur et Madame François MURET il est demandé d'attribuer le n° 6 dans la rue des rosiers pour leur maison en rénovation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,
ACCEPTE cette attribution,
AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'arrêté pour créer ce numéro.

10) CAMY : GROUPEMENT DE COMMANDE

La CAMY propose une convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à une mission de diagnostic, d'étude et de montage de dossiers de demande de subvention auprès du STIF pour la mise en accessibilité des arrêts de bus. Il est rappelé que la loi rend obligatoires ces aménagements pour le 11 février 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix pour et une abstention,
ACCEPTE la convention de groupement de commandes,
AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Réparation du mur du cimetière – Un véhicule faisant du gymkhana dans le champ au-dessus du cimetière a endommagé le mur, six plaques sont à changer.
- 2) Chaudière école – problèmes de fonctionnement répétitifs, maintenant tout est réglé.
- 3) Ecole : travaux de sécurité réalisés – démolition de l'ancienne cheminée de la chaufferie.
- 4) Contrat rural – dossier déposé en 2012, la réponse pour la subvention est reportée en 2014
- 5) Enrobé : la réparation des routes a été réalisée.
- 6) Elagage de la Côte Pichelou en prévision
- 7) ERDF : changement de transformateur en prévision à hauteur du 26 Grande Rue
- 8) La commission des impôts s'est réunie le 03 décembre.
- 9) Terrain du tir à l'arc déménagement à prévoir derrière le cimetière.

- 10) Festivités de Noël – spectacle et distribution des cadeaux de Noël le 14 décembre, repas de Noël le 19, et distribution des colis des anciens le 21 décembre.
- 11) Vœux du Maire et du Conseil Municipal – 11 janvier 2014 à 18 heures.
- 12) Téléthon une participation de 250 € a été votée au budget.
- 13) Paris-versailles- mantes – 26 janvier 2014
- 14) Madame Landry a fait don d'un tapis pour l'église.
- 15) Au lavoir la porte de la source Saint Pierre a été réparée.
- 16) il est demandé de vérifier le nombre d'enfants dans le car du collège, certains seraient assis par terre.
- 17) Monsieur Chabrilat donne lecture des questions de M Lecoq:
La Mairie voit-elle les comptes de Jumeauville-Loisirs avant d'attribuer une subvention ?
Monsieur le Maire rappelle que ces comptes sont à la mairie et consultables par tous et qu'en temps que président de Jumeauville-loisirs il quitte toujours la salle au moment de ce vote.
Où en sont les recherches pour les emplois aidés ?
Les personnes proposées par le Conseil Général ne convenaient pour la Mairie et la question est toujours d'actualité pour le poste de la cantine-garderie.
- 18) Monsieur Chabrilat s'étonne que ne soit pas repris en questions diverses le point abordé lors de la réunion de travail, à savoir le contrôle URSSAF.
Monsieur le Maire répond que ce dossier est en attente auprès de Monsieur le Trésorier.
- 19) Il est signalé un trou à surveiller dans la rue du Pont.
- 20) Madame Quinet demande s'il y aurait la possibilité de mettre un banc devant l'école pour les personnes âgées et les femmes enceintes.
- 21) Madame Quinet informe que le prêt de matériel mis a la disposition des communes par la CAMY pose problème, en effet la CAMY reprend certaines fois ce matériel et prévient les communes juste quelques jours avant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Maire,